

DECRET N° 71-80 / CP/SG

du 3 Mai 1971.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

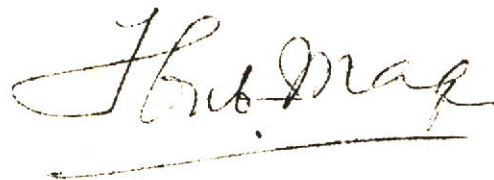
Article 1er - Pour compter du 28 avril 1971 :

- Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme,
est chargé de l'intérim du Ministre des Postes et Télécommunica-
tions, pendant l'absence de Mr Karl AHOVANSOU ;
- Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires
Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement
Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama CHABI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal
Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 -
Ministères 11 - HC 3 -
SGG 4 - IAA-DCCT-DN 3
IGF-JORD-Gde Chanc. 3
DEF-DGAJL-Dtion Stat?6